

Association Cidre du Haut-Anjou
Concours d'Affiches

Imaginez l'affiche publicitaire de la
40^e Fête du Cidre du Haut-Anjou

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Thème : *Fête du Cidre, déjà 40 ans !*

La Fête du Cidre fête sa quarantième année d'existence. Depuis 40 ans, les générations se succèdent pour perpétuer cette fête emblématique du Haut Anjou. Son objectif : mettre en valeur un produit local et naturel : le cidre. Fête de terroir populaire, elle rassemble de 3000 à 5000 visiteurs venus déguster le repas campagnard, déambuler dans le marché des producteurs, découvrir les artisans et écrivains, admirer les animations pour petits et grands. En plus, un rallye pédestre à travers la campagne est organisé le matin de la fête.

L'affiche devra donc mettre l'accent sur ces 40 ans de fête !

Support Papier, A3

Technique Au choix du graphiste (image numérisée, photo, peinture ...) Une attention particulière sera apportée aux affiches réalisées avec des techniques manuelles.

Texte à insérer obligatoirement

40^e Fête du Cidre
18 FEVRIER 2018
L'Hôtellerie de Flée
Entrée gratuite
www.feteducidre.fr

A insérer en pied de page : Rallye pédestre

Ces informations sont indispensables sur l'affiche, vous pouvez bien sûr y ajouter le texte que vous jugerez nécessaire

Important : Veillez à bien respecter l'orthographe et la lisibilité

Retour du projet : **Au plus tard le 5 Décembre 2017** par courrier à l'adresse suivante :

Concours d'affiches Fête du Cidre
Pierre ROCHEPEAU
2 chemin de la Maison neuve
L'Hôtellerie de Flée 49500 Segré en Anjou bleu

N'oubliez pas vos COORDONNEES !

*Au dos de votre projet, vous voudrez bien indiquer vos **nom, prénom, mail, adresse et école** (pour les étudiants) ainsi que le prix de votre affiche si vous souhaitez qu'elle soit mise en vente le jour de la fête .*

Toute participation implique l'acceptation totale des présentes conditions.

Deux prix pour 2 jurys: deux chances de gagner

1- Le Jury professionnel : il sélectionne l'affiche publicitaire qui sera imprimée à 200 exemplaires et diffusée dans toute la région.

Réuni le 8 décembre 2017, le jury professionnel sera composé d'un imprimeur, d'un professionnel de la publicité, d'un artiste, des sponsors et de deux responsables de la Fête du Cidre.

La sélection se fait en fonction des **critères** suivants : mise en évidence du thème, qualité et maturité graphique, lisibilité des informations, originalité, impact visuel et appréciation personnelle.

L'expérience montre que, malgré sa qualité esthétique, une affiche ne sera pas retenue si les informations relatives à l'événement (nom, date et lieu) ne sont pas suffisamment mises en évidence.

Les résultats seront envoyés par mail mi-décembre 2017 aux participants. La remise des prix se déroulera à l'agence du Crédit Mutuel de Segré, courant février 2018.

LES PRIX

- 250 euros au créateur de l'affiche sélectionnée
- 80 euros au deuxième
- 40 euros au troisième

L'affiche gagnante du Prix du Jury professionnel devient propriété de l'Association Cidre Du Haut Anjou dès la proclamation des résultats.

L'association pourra demander des modifications minimales à l'auteur de l'affiche sélectionnée si elle le juge nécessaire, notamment pour une meilleure lisibilité de l'affiche. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer la totalité des prix.

2- Le Prix du Public :

Toutes les affiches sont exposées le jour de la Fête du Cidre (18 février 2018). Le public est invité à voter pour son affiche préférée de 11h00 à 17h00. Environ 400 personnes déposent un bulletin de vote. L'affiche ayant remporté le plus de voix est déclarée vainqueur.

LE PRIX DU PUBLIC

- 100 euros au créateur de l'affiche élue

Les affiches peuvent être vendues sur autorisation de leur auteur le jour de la Fête du Cidre

Découvrez les affiches gagnantes des années précédentes sur le site www.feteducidre.fr

Les projets d'affiches seront restitués à leur auteur uniquement à leur demande expresse.

Ce concours est réservé exclusivement aux non professionnels.

Respect des règles de contenu :

Les propositions ne doivent pas être constitutives, sans que la liste ci-après ne soit exhaustive, de contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle; de contenu à caractère raciste, pédophile ou portant atteinte aux mineurs; d'atteinte à la vie privée, à l'intimité de la vie privée ou au droit à l'image des personnes; d'apologie de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre, d'apologie du nazisme, d'apologie de crimes ou de délits, de contestations de l'existence de crimes contre l'humanité ou de génocides reconnus; d'atteinte à la dignité de la personne humaine ; de contenu à caractère violent ou pornographique ; de contenu portant atteinte à l'ordre public ou aux bonnes moeurs ; d'incitation ou de provocation à la commission d'une infraction ; de provocation au suicide d'autrui ; de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs moeurs, de leur orientation sexuelle vraie ou supposée, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance vraies ou supposée à une ethnie, une nation, une race, ou une religion déterminée ; - de contenu à caractère diffamatoire, injurieux, calomnieux à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales ;

Garanties

Tous les participants garantissent à l'Association Cidre du Haut Anjou la jouissance et l'exercice paisible de tous les droits attachés à la création soumise à la participation au concours d'affiches de la fête du Cidre.

Tous les participants garantissent ainsi l'Association Cidre du Haut Anjou contre tout trouble, action, réclamation, opposition, revendication et éviction quelconque provenant d'un tiers qui soutiendrait que la création viole ses droits, ainsi que contre tout dommage ou responsabilité encouru dans l'exercice des droits attachés à la création. Tous les participants garantissent qu'ils n'ont pas inséré dans les créations d'éléments (photographie, marque, etc.) susceptibles de constituer une violation d'un droit d'un tiers.

Ainsi, les participants garantissent l'association Cidre du Haut Anjou d'une part contre toute perturbation, action judiciaire, plaintes, opposition et éviction initié par tous tiers prétendant qu'une des créations constitue une violation des ses droits et d'autre part contre toute perte ou responsabilité liée à l'utilisation de la création.

Les participants garantissent également que la création est originale, ainsi que l'ensemble des éléments qui le composent, et que son contenu n'enfreint pas les textes en vigueur, notamment ceux relatifs à la contrefaçon, à la diffamation, aux bonnes moeurs ou à la vie privée.

Autorisation

Le participant désigné gagnant de l'appel à projet autorise à titre gracieux l'Association Cidre du Haut Anjou à utiliser et reproduire son nom à toutes fins promotionnelles, publicitaires ou de relations publiques en relation avec la fête du Cidre pour le monde entier.

Loi applicable et juridiction

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout différend sera soumis à la compétence du tribunal de la juridiction d'Angers

Dépôt et consultation du règlement

Le règlement est disponible à la consultation sur le site de la Fête du Cidre www.feteducidre.fr